

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2023 à 18h30

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Olivier MONROS, Julien RIBES, Laurent FUSTER.

Procurations : Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Claude VIDAL à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Mylène NAUDIN à Mme Marie CHOLLET, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Julien PUJOL à M. Olivier MONROS, Mme Solène PELLE à M. Jean-Philippe GARCIA.

Secrétaire de séance : M. Bernard GUERRERE

Début de séance : 18h30

Le quorum est atteint avec 17 présents + 6 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 2 octobre 2023 qui est adopté à l'unanimité des présents + 6 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance et propose de rajouter la question suivante :

5) Actualisation de la longueur de voirie communale

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents + 6 procurations.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE

N° AD-2023-10-03-10 du 3 octobre 2023 décidant de retenir la proposition du cabinet ACEB pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de démolition de l'îlot du presbytère et de création d'un parking à un montant de 10 700.00 € HT.

N° AD-2023-10-03-11 du 3 octobre 2023 décidant de retenir la proposition de la CAO d'attribution du 11 septembre 2023 de désigner le groupement Frédéric MIQUEL/ACEB/DME Ingénierie pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du restaurant scolaire et du centre de loisirs.

N° AD-2023-10-19-12 du 19 octobre 2023 désignant le cabinet d'avocats VPNG de Montpellier pour défendre les intérêts de la commune dans le recours gracieux formulé par Mmes Sophie CHAVERNAC, Cathy MARTORELL et MM. Fabrice LUC et Jean THIERRY contre le PC n° 03413523Z0009 du 31/07/2023 concernant l'implantation d'un Intermarché sur la commune.

DELIBERATIONS

I – Principe de jumelage avec la commune de Valderrobres : D-2023-11-06-01

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de jumeler la commune de Lespignan à celle de Valderrobres en Espagne dans le but d'échanges culturels, linguistiques, sportifs, scolaires... qui seront définis dans une charte de jumelage rédigée en accord entre les deux communes.

Monsieur le Maire explique qu'afin d'affiner ce projet pour validation définitive de chacune des parties, une visite de Valderrobres sera organisée pour une délégation d'élus en charge du dossier et de représentants du comité de jumelage ainsi qu'une réception d'une délégation de Valderrobres à Lespignan.

Les élus désignés pour la visite de prise de contact avec la commune de Valderrobres seront désignés par M. le Maire et les frais de déplacements induits seront pris en charge par la commune.

La décision finale de jumelage avec la ville de Valderrobres sera prise par le conseil municipal à l'issue de ces périodes d'échanges.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve les propositions de M. le Maire et les modalités d'échanges avec la commune de Valderrobres ci-dessus exposées ainsi que le principe de jumelage avec cette dernière.

II – Remboursement des frais aux participants au 105° Congrès des Maires : D-2023-11-06-02 :

Annule et remplace Délibération n° D-2023-10-02-05 du 2 octobre 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 105° Congrès des Maires et Salon des Collectivités Territoriales 2023 se déroule Porte de Versailles en Novembre 2023.

Monsieur le Maire accompagné de Madame ESCANDE Géraldine, 1^{ière} adjointe au Maire et Monsieur Yann RAMIREZ, 5° adjoint au Maire y participeront cette année et il propose aux membres du conseil municipal intéressés de se faire connaître pour participer à ce congrès.

Il convient de fixer les modalités de remboursement des frais occasionnés par ce déplacement.

Le conseil, par 20 voix pour et 3 voix d'abstention de M. le Maire, Mme Géraldine ESCANDE et M. Yann RAMIREZ, décide de fixer un remboursement sur justificatifs des frais de participation au Congrès des Maires pour Madame ESCANDE Géraldine, Monsieur Jean-François GUIBBERT, Maire et Monsieur RAMIREZ Yann, et aux membres du conseil municipal intéressés qui seront identifiés par certificat de M. le Maire, du 20/11/2023 matin au 23/11/2023 soir :

- Transport TGV 1^{ière} classe Béziers/Paris – Aller/Retour
- Hôtel + petits déjeuners
- Repas
- Transport interne (métro, taxi, etc...)

III – Modification du tableau de l'effectif communal : D-2023-11-06-03

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 Juin 2023, régularisant le tableau de l'effectif communal et précise qu'il convient d'ajouter un poste de Gardien-Brigadier de la Police Municipale pour permettre l'embauche d'un nouvel agent à compter du 1^{er} décembre 2023.

Le conseil, approuve par voix pour dont procurations, le tableau comme suit :

Personnel permanent à temps complet :

- 1 Attaché principal territorial
- 1 rédacteur principal 1^{ière} classe
- 1 Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1° classe
- 2 Adjoint administratif principal 1° classe
- 2 Adjoints administratifs principaux 2° classe
- 1 Adjoints administratif territorial
- 2 Brigadiers chef principaux
- 1 Gardien-Brigadier
- 1 Animateur principal 1° classe
- 3 Adjoints d'animation principaux territoriaux 2° classe
- 1 Adjoints d'animation principaux territoriaux 1° classe
- 1 Ingénieur territorial
- 2 Techniciens principaux 1^{ière} classe
- 2 Agents de maîtrise principaux
- 7 Adjoints techniques principaux 1° classe
- 4 Adjoints techniques principaux 2^{ième} classe
- 3 Adjoints techniques territoriaux
- 1 ATSEM

Personnel permanent à temps non complet :

- 1 Adjoint technique (à raison de 20h/semaine)

Personnel non permanent / vacataires :

- 2 Assistants d'enseignement artistiques à temps incomplet
- 2 Adjoints techniques territoriaux

Personnel sous contrat aidé par l'Etat / CDD temps complet :

- 6 Contrats PEC 20h pouvant être complétés selon besoins des services

IV – CCLD – Convention cadre du PFF 2023 : D-2023-11-06-04

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention-cadre du PFF 2023 voté en conseil communautaire ainsi que l'attribution d'une Dotation de Solidarité Communautaire d'un montant de 18 477.97 € pour la commune de Lespignan.

A l'unanimité des présents + 6 procurations, le conseil approuve les termes de la convention-cadre du PFF 2023 présentée et l'attribution pour la commune de Lespignan d'une Dotation de Solidarité Communautaire d'un montant de 18 477.97 €.

Monsieur le Maire est autorisé à la signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes La Domitienne.

V – Actualisation de la longueur de la voirie communale : D-2023-11-06-05

Monsieur le maire explique que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour pour l'ajout des voies nouvelles créées pour desservir les lotissements le Cercle I et II ainsi que le lotissement des Cruzels a été établie le 3 novembre 2023 par les services techniques de la mairie.

Le linéaire de voirie à ajouter présente un total de 1 079 ml :

- Rue des Cruzels : 321 ml
- Rue du Cercle : 425 ml
- Rue du Turkié : 122 ml
- Rue de Roucoules : 105 ml
- Traverse du Cercle : 106 ml

Portant la longueur de voirie communale à 23 644 ml.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 23 644 ml et autorise Monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents utiles à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Monsieur le Maire :**

- ❖ Présente le dispositif des Zones d'Aménagement Prioritaires d'Energies Renouvelables qui doivent être identifiées avant le 31 Décembre 2023.

Une étude a été menée avec la Communauté de Communes La Domitienne et il a été clairement défini les zones sur la commune de Lespignan :

- Zone du parc photovoltaïque de Clotinières,
- Zone du parc photovoltaïque de la Distillerie,
- Zone du parc éolien de la Rte de Colombiers,
- Zone De toitures-ombrières photovoltaïques sur le parking du stade,
- Zone de parc photovoltaïque derrière le stade sur la Rte de Nissan,
- Zone de parc photovoltaïque privé sur le secteur de St Aubin.

Un descriptif des zones envisagées sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie et sur le site internet de la commune avant d'être délibéré lors de la séance du conseil municipal de Décembre 2023.

Ce dossier sera ensuite déposé auprès des services préfectoraux pour validation.

- ❖ Présente le projet des travaux de réfection de la partie basse de la Route de Colombiers. Les travaux démarreront le jeudi 9 novembre 2023 pour une période de 4 à 5 mois.

Cette voie sera fermée à la circulation.

- **Madame Françoise CRASSOUS** informe que la saison culturelle a été présentée le samedi 4 novembre 2023 à la Salle du Peuple devant une centaine de participants. La soirée s'est très bien passée et s'est terminée autour

d'un buffet après le spectacle d'une comédie musicale. Elle adresse tous ses remerciements à l'équipe de la commission culture et aux bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette manifestation.

➤ **Monsieur Didier MONTIER :**

- ❖ Demande la suite qui a été donnée aux doléances des riverains de l'Avenue de Béziers concernant les ralentisseurs coussins berlinois bruyants. Monsieur le Maire l'informe que des contrôles de ces ralentisseurs ont été réalisés et les travaux de reprises sont prévus pendant les vacances scolaires car ils nécessitent une fermeture de la voie par ½ chaussée et il est préférable d'éviter le passage des bus scolaires.
- ❖ Demande si les travaux sur la ligne électrique du transformateur de la Bascule vont être réalisés. Monsieur le Maire explique qu'il a demandé de retarder les travaux qui devaient être faits en même temps que ceux de l'avenue de Béziers pour éviter trop de chantiers en même temps. Ils vont être prévus prochainement.
- ❖ Demande qu'une rampe ou garde-corps soit installé sur l'escalier de la scène de la Salle du Peuple afin d'éviter tout accident. Monsieur le Maire en prend note.

➤ **Monsieur Yann RAMIREZ :**

- ❖ Informe que Le « Petit Lespi » sera distribué le week-end prochain.
- ❖ Précise que toutes les réunions de quartier ont eu lieu et que les comptes rendus seront bientôt diffusés.
- ❖ Questionne Monsieur le Maire sur les responsabilités des riverains, de la commune ou de l'aménageur sur les voiries et espaces verts de la ZAC Camp Redoun. Il lui est répondu que les espaces verts et les voiries des tranches terminées et réceptionnées sont à charge communale, ceux des tranches non terminées sont à charge de l'aménageur et les haies en bordure des propriétés sont à charge des riverains. Monsieur le Maire précise également que toutes les tranches de la ZAC seront terminées en Juin 2024.

➤ **Madame Géraldine ESCANDE et Monsieur Bernard GUERRERE :**

- ❖ Présente l'avancement de la réflexion sur le programme d'extension de l'ALSH et réfection de la cantine scolaire et explique que le projet a été revu financièrement à la baisse. Ils souhaitent travailler sur le projet avec l'équipe de la maîtrise d'œuvre et les deux commissions de travail « Travaux-Environnement » et « Enfance Jeunesse » élargies aux autres membres du conseil municipal intéressés et proposent plusieurs dates de réunions. La date du Lundi 20 Novembre 2023 à 18h00 et retenue.
- ❖ Mme Géraldine ESCANDE précise qu'une commission « Enfance Jeunesse » est prévue le Lundi 27 Novembre 2023 à 18h00 et que la réception de remise du chèque à la Ligue contre le Cancer aura lieu le Lundi 20 Novembre 2023 à 19h00 en Mairie.
- ❖ M. Bernard GUERRERE rappelle que la commission « Environnement » se réunira le Jeudi 16 Novembre 2023 à 18h00.

- **Madame Agnès TOMASO** rappelle le rendez-vous du Samedi 11 Novembre 2023 à 11h00 Place Ricardou pour la cérémonie de commémoration de l'armistice 1918.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

Le Secrétaire de séance,

Le Président de séance,



Bernard GUERRERE



Jean-François GUIBBERT